

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1996-1997

---

13 MAI 1997

---

PROJET DE DECRET

MODIFIANT LA LOI DU 29 MAI 1959  
MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS DE LA LEGISLATION DE L'ENSEIGNEMENT(1)

AMENDEMENT

DEPOSE EN COMMISSION  
PAR MM. A. DROUART ET P. HAZETTE

---

(1) Voir Doc. n° 150 (1996-1997) n° 1.

### Amendement

Remplacer l'article 1<sup>er</sup> par :

« A l'article 8, alinéa 2 de la loi du 29 mai 1959 modifiant certaines dispositions de la législation de l'enseignement tel que modifié par la loi du 20 février 1978, les mots « de la religion catholique, protestante, israélite ou islamique » sont remplacés par les mots « d'une religion reconnue ». »

### *Justification*

Respecter le prescrit constitutionnel de l'article 24, § 1<sup>er</sup>, alinéa 3.

A. DROUART.  
P. HAZETTE.